Dernière mise à jour le 29 septembre 2017

Le « Pass Navigo unique » entrera en vigueur le 1er septembre 2015

Dans une précédente actualité, nous vous informions que les taux versement de transport augmentaient au 1er juillet 2015, vous pouvez retrouver cette actualité en cliquant ici. Disposition prévue par la ...

Sommaire

- Rappel de la grille tarifaire actuelle
- Nouvelle grille tarifaire à compter du 1er septembre 2015
- Références

Dans une précédente actualité, nous vous informions que les taux versement de transport augmentaient au 1er juillet 2015, vous pouvez retrouver cette actualité en cliquant ici.

Disposition prévue par la LFR rectificative pour 2014, dans son article 87, l'introduction d'un « Pass Navigo au tarif unique » est confirmée par un communiqué de presse du STIF du 11 février 2015.

Nous vous proposons de découvrir la nouvelle grille tarifaire, qui entrera en vigueur le 1er septembre 2015.

Rappel de la grille tarifaire actuelle

Pour la période 1er janvier au 31 août 2015, les tarifs suivants sont applicables :

Tarifs en euros	Tarifs à la semaine	Tarifs mensuel	Tarifs annuel
zones 1 - 2	21,25	70,00	731,50
zones 1 - 3	27,15	89,20	927,30
zones 1 - 4	32,95	107,80	1.125,30
zones 1 - 5	35,40	116,50	1.204,50
zones 2 - 3	19,80	65,10	676,50
zones 2 - 4	25,10	82,50	856,90
zones 2 - 5	29,00	95,50	993,30
zones 3 - 4	19,00	62,80	654,50
zones 3 - 5	23,15	76,40	795,30
zones 4 - 5	18,45	60,70	634,70

Dans le cadre d'un abonnement annuel, le paiement s'effectue par prélèvements automatiques sur 11 mensualités, le 1er prélèvement étant majoré de 7,60€ de frais de dossier.

Nouvelle grille tarifaire à compter du 1er septembre 2015

Le communiqué de presse STIF du 11 février 2015, confirme la nouvelle grille tarifaire applicable à compter du 1er septembre 2015 comme suit :

Tarifs en euros	Tarifs à la semaine	Tarifs mensuel	Tarifs annuel
Forfait toutes zones	21,25	70,00	770,00
zones 1 - 2			
zones 1 - 3			
zones 1 - 4			
zones 1 - 5			
zones 2 - 3	19,80	65,10	716,10
zones 2 - 4			
zones 2 - 5			
zones 3 - 4	19,00	62,80	690,80
zones 3 - 5			
zones 4 - 5	18,45	60,70	667,70

Extrait communiqué de presse STIF du 11 février 2015 :

NAVIGO

TOUS LES TRANSPORTS D'Île-De-France POUR 70€ /MOIS DÈS LE 1ER SEPTEMBRE 2015

Le Conseil du STIF a adopté la mise en place du forfait Navigo toutes zones offrant l'accès à l'ensemble du réseau de transport d'Ile-de-France (bus, métro, trains et tramways) au prix du forfait

2 soit 70€/mois.

A compter du 1er septembre 2015, des forfaits Navigo toutes zones annuel, mois et semaine donnant des droits de transport identiques aux actuels Navigo de zone 1 –5, respectivement à 770€, 70€ et 21,25€.

Cette mesure sera financée d'une part par la Région Ile-de-France et d'autre part avec le supplément de recette du Versement Transport induit par l'augmentation des taux plafond à compter du 1erjuillet 2015 qui devrait produire une recette de plus de 210 millions d'euros en année pleine.

Tarifs comparatifs

Au sein du communiqué de presse du 11 février 2015, un tableau comparatif est proposé, que nous reproduisons comme suit :

	Tarifs du 1er janvier au 31 août 2015			Tarifs à compter du 1er septembre 2015		
Tarifs en euros	Semaine	Mois	Année	Semaine	Mois	Année
Forfait toutes zones				21,25	70,00	770,00

	Tarifs du 1er janvier au 31 août 2015			Tarifs à compter du 1er septembre 2015		
Tarifs en euros	Semaine	Mois	Année	Semaine	Mois	Année
zones 1 - 2	21,25	70,00	731,50			
zones 1 - 3	27,15	89,20	927,30			
zones 1 - 4	32,95	107,80	1.125,30			
zones 1 - 5	35,40	116,50	1.204,50			
zones 2 - 3	19,80	65,10	676,50	19,80	65,10	716,10
zones 2 - 4	25,10	82,50	856,90			
zones 2 - 5	29,00	95,50	993,30			
zones 3 - 4	19,00	62,80	654,50	19,00	62,80	690,80
zones 3 - 5	23,15	76,40	795,30			
zones 4 - 5	18,45	60,70	634,70	18,45	60,70	667,70

Tarifs réduits Solidarité Transport

Les services du STIF confirment également d'autres grilles tarifaires applicables au 1er septembre 2015, notamment celle concernant les tarifs réduits solidarité transports.

Rappelons que les conditions d'attribution sont les suivantes :

- Bénéficiaires de la Couverture Maladie Universelle Complémentaire (CMU-C) ;
- Ou bénéficiaires de l'Aide Médicale de l'Etat (AME), ainsi que les membres de leur foyer et les chômeurs titulaires de l'Allocations de Solidarité Spécifique (ASS) ne bénéficiant pas de la CMU-C.

> **Extrait du site http://www.navigo.fr/forfait-solidarite-transport-mois.html, informations disponibles en date du 25 mars 2015 :**
>
> A savoir
>
> Pour charger un Forfait Solidarité Transport, vous devez demander vos droits à la Réduction Solidarité Transport auprès de l'Agence Solidarité Transport et ensuite charger vos droits sur votre carte Navigo dans un point de vente.
>
> Conditions d'attribution
>
> Bénéficiaires de la Couverture Maladie Universelle Complémentaire (CMU-C) ou
>
> Bénéficiaires de l'Aide Médicale de l'Etat (AME), ainsi que les membres de leur foyer et les chômeurs titulaires de l'Allocations de Solidarité Spécifique (ASS) ne bénéficiant pas de la CMU-C.
>
> Comment l'obtenir ?
>
> Rendez-vous sur le site www.solidaritetransport.fr pour faire votre demande ou bien appelez l'Agence Solidarité Transport au 0800 948 999 (appel gratuit depuis un poste fixe), du lundi au vendredi, de 9h à 19h ; munissez-vous de votre attestation CMU-C ou de votre numéro d'allocataire CAF ou de votre numéro Pôle Emploi. L'Agence Solidarité Transport effectue les démarches gratuitement.

Tarifs en euros	Tarifs à la semaine	Tarifs mensuel
Forfait toutes zones	5,30	17,50
zones 1 - 2		

Tarifs en euros	Tarifs à la semaine	Tarifs mensuel
zones 1 - 3		
zones 1 - 4		
zones 1 - 5		
zones 2 - 3	4,95	16,25
zones 2 - 4		
zones 2 - 5		
zones 3 - 4	4,75	15,70
zones 3 - 5		
zones 4 - 5	4,60	15,15

Tarifs Imagine R Étudiant (titre annuel)

Autres tarifs confirmés par le présent communiqué de presse, celui dénommé « imagine R », destiné aux étudiants et scolaires de moins de 26 ans résidant en Ile-de-France.

Les tarifs ne sont exprimés que de façon annuelle.

Tarifs en euros	Tarifs 2015/2016	Tarifs 2014/2015 (rappel)
Forfait toutes zones		333,90
zones 1 - 2	333,90	
zones 1 – 3	467,10	
zones 1 - 4	600,30	
zones 1 - 5	733,50	
zones 2 - 3	333,90	
zones 2 - 4	444,60	
zones 2 - 5	578,70	
zones 3 - 4	333,90	
zones 3 - 5	422,10	
zones 4 - 5	333,90	

Références

Délibération STIF du 11 février 2015

LOI n° 2014-1655 du 29 décembre 2014 de finances rectificative pour 2014, JO du 30 décembre 2014